

- Pour pouvoir se marier à Uchaux, l'un des deux futurs époux ou l'un de ses parents (père ou mère) doit être domicilié ou résider à Uchaux depuis plus d'un mois.
- Dès que vous avez le projet de vous marier, nous vous conseillons de contacter le service État civil de la mairie.
Contact : 04 90 40 62 40

Afin de retirer le dossier de mariage et prévoir les documents indispensables au dossier (variables suivant la nationalité des futurs époux).

Ce dossier devra être retourné complet au service Etat civil **au moins 4 semaines avant la date du mariage (sur rendez-vous)**.

- Un rendez-vous devra être pris avec Madame le Maire et les deux futurs époux.
- Célébration

La date de célébration du mariage est fixée par les futurs époux en accord avec l'officier d'état civil et en fonction des disponibilités.